

POLICE LOCALE DE
SERAING-NEUPRÉ
5278

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE POLICE
DU 19 DÉCEMBRE 2016

Sous la présidence de M. Alain MATHOT, Bourgmestre de Seraing
M. le Président ouvre la séance à 19h23

SÉANCE PUBLIQUE

Il est procédé à l'appel nominal.

Présents : M. MATHOT, Bourgmestre de SERAING, Président,
M. CORTIS, Bourgmestre de NEUPRÉ, MM. THIEL, SCIORTINO, CULOT,
ROBERT, Mmes DELIÈGE, KRAMMISCH, M. NAISSE, Mme ROSENBAUM, MM.
MAYERESSE, ONKELINX, LAMMERETZ, Mme VALÉSIO, M. BARBIER, Mmes
BUDINGER, DEFRANG-FIRKET, Membres, M. ADAM, Secrétaire.

Excusé(s) : MM. DECERF, TODARO, LAEREMANS et Mme GELDOF, Membres.

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2016, dernière en date, ayant été tenu à disposition des membres du Conseil de police conformément aux dispositions légales en la matière, le Conseil de police, unanime, dispense le Secrétaire de la lecture des décisions prises au cours de cette séance et approuve le procès-verbal à l'unanimité.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Nous avons reçu, sur base de l'article 27 de la Loi du 7 décembre 1998, un courriel sollicitant l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour de la présente séance.
Ces demandes émanent de Mme DEFRANG-FIRKET et font l'objet des points 5bis et 5ter.

LE CONSEIL,

OBJET N° 1 : Appel à mobilité - Cinquième cycle de mobilité 2016.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police ;

Vu l'arrêté royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel de police ;

Vu la circulaire GPI 15 du 24 janvier 2002 concernant la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de police structuré à deux niveaux, à l'usage des autorités locales responsables des zones de police ;

Vu l'arrêté royal du 20 décembre 2005 portant modification de divers textes relatifs à la position juridique du personnel des services de police ;

Attendu qu'il y a lieu de déclarer vacants un emploi au cadre moyen (inspecteur principal quartier) et cinq emplois au cadre de base (2 inspecteurs de quartier, 1 inspecteur SLR, 1 inspecteur police secours, 1 inspecteur DPA) et de prévoir l'ouverture de réserve de recrutement pour chaque place ;

Vu la décision du collège de police du 7 décembre 2016 arrêtant l'ordre du jour du conseil de police,

DÉCIDE

par 19 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 19 :

1. de déclarer vacants un emploi au cadre moyen (inspecteur principal quartier) et cinq emplois au cadre de base (2 inspecteurs de quartier, 1 inspecteur SLR, 1 inspecteur police secours, 1 inspecteur DPA) et de prévoir l'ouverture de réserve de recrutement pour chaque place ;
2. de déterminer comme suit les documents de vacances d'emploi à communiquer à la direction de la mobilité et de la gestion des carrières :

ZP - 5278 : SERAING-NEUPRE

CADRE OPÉRATIONNEL - CADRE DE BASE

N° Série	Dénomination de la fonction	Emploi(s) spécialisé(s)	Nombre d'emplois	Mode(s) de sélection	Remarque(s)
	INSPECTEUR DE POLICE : Inspecteur de proximité	OUI	2	6	Réserve de recrutement

1. Description de la fonction :

- Travailler sous l'autorité du chef du commissariat de proximité
- Effectuer d'initiative des patrouilles orientées vers la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la propreté publiques
- Acter les plaintes, rédiger des devoirs dans le respect des instructions légales en effectuant les enquêtes policières utiles pour finaliser les dossiers
- Assumer la gestion du secteur assigné selon la philosophie et les principes de la police de proximité
- S'investir de manière qualitative dans l'alimentation générale du cycle d'information, selon les règles établies
- Se tenir informé de ce qui se vit dans son quartier où il doit devenir la personne de référence et prendre les initiatives immédiates et utiles en vue de la résolution de problèmes posés
- Exécuter les tâches de police administrative et judiciaire dévolues
- Utiliser de manière efficiente du règlement général de police selon les lignes de conduite fournies dans le cadre de la gestion du secteur attribué
- Mettre tout en œuvre pour garantir la tranquillité, la salubrité, la propreté et la sécurité dans son secteur et ce, en parfaite synergie avec ses collègues, les autres partenaires et la population
- Être attentif aux règles régissant le domaine de la circulation routière notamment dans le cadre du secteur attribué
- Répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient
- Participer à des opérations de police administrative et/ou judiciaire planifiées
- Faire preuve d'un esprit de service
- Participer activement aux formations plus particulièrement celles visant à la maîtrise de la violence

Risques potentiels liés à :

- Risques spécifiques (Poste de sécurité)

- agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses
 - stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
 - Risques définis
 - Exposition à un agent chimique et/ou biologique
 - Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
 - Utilisation de moyen incapacitant
 - Irritation, intoxication, infection
 - Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
 - Travail sur écrans
 - Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
 - Intempéries
 - Inconfort, maladies
 - Contraintes mentales et charge psychosociale
 - Agressions entraînant un stress post-traumatique
 - Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
 - Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique
2. Profil souhaité :
- a) compétences spécifiques
- être apte au travail sur le terrain
 - être en possession du permis de conduire
- b) compétences
- Pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes
 - Comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement
 - Rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel
 - Identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif
 - Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation
 - Situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales
 - Approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes
 - Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
 - Agir selon les objectifs fixés
 - Appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement
 - Prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes
 - Mettre en œuvre les règles de fonctionnement liées au travail du groupe notamment en terme d'entraide, d'écoute et d'information
 - Réagir adéquatement à des situations diverses en adaptant les réponses habituelles aux circonstances rencontrées
 - Proposer des actions pour assurer le déroulement de l'activité dans des contextes divers
 - Mettre en œuvre des actions expérimentées dans le contexte d'un fonctionnement habituel
3. Lieu habituel de travail :
- la zone de police de SERAING-NEUPRE dans son entièreté
4. Renseignements complémentaires :
- Direction du personnel
Rue de la Bouteille, 65
4100 SERAING
5. Date ultime d'introduction des candidatures laisser à l'appréciation du DGP/DPM
6. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer :
- A déterminer ultérieurement par le chef de zone
7. Evaluation spécifique : néant
8. Compétences particulières : néant
9. Emploi vacant à la date : 1^{er} mars 2017
10. Composition de la commission de sélection : néant
11. Tests d'aptitude : test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou entretien en fonction du nombre de candidat

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRE
CADRE OPERATIONNEL -CADRE DE BASE

N° Série	Dénomination de la fonction	Emploi(s) spécialisé(s)	Nombre d'emplois	Mode(s) de sélection	Remarque(s)
	INSPECTEUR DE POLICE : Inspecteur d'intervention	NON	1	6	Réserve de recrutement

1. Description de la fonction :

a) L'intervention

- Travailler sous l'autorité de l'Officier de Police Judiciaire de garde
- Effectuer les interventions de police administrative et judiciaire qui lui sont confiées, selon les principes de la police de proximité
- Lors de ces patrouilles, rechercher prioritairement les infractions au règlement général de police ainsi que celles aux règles gérant la circulation routière
- Effectuer d'initiative des patrouilles orientées vers la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la propreté publiques
- Acter les plaintes, rédiger des devoirs dans le respect des instructions légales en effectuant une enquête policière pour finaliser de manière efficiente les dossiers ;
- Effectuer les missions qui lui sont confiées dans le cadre de la capacité hypothéquée (conformément aux instructions opérationnelles)
- Participer à des opérations de police administrative et/ou judiciaire planifiées
- S'investir de manière qualitative dans l'alimentation générale du cycle d'information, selon les règles établies
- Répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient
- Faire preuve d'un esprit de service
- Participer activement aux formations plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence

Risques potentiels liés à :

- Risques spécifiques (Poste de sécurité)
- Agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses
- Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
- Exposition à un agent chimique et/ou biologique
- Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
- Utilisation de moyen incapacitant
- Irritation, intoxication, infection
- Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
- Travail sur écrans
- Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
- Intempéries
- Inconfort, Maladies
- Travail de nuit et vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale
- Perturbation du biorythme
- Contraintes mentales et charge psychosociale
- Agressions entraînant un stress post-traumatique
- Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
- Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

b) L'accueil

- Assurer l'accueil des personnes et/ou des victimes selon les principes de la police de proximité
- Acter les plaintes et rédiger les devoirs dans le respect des instructions légales en effectuant une enquête policier pour finaliser de manière efficiente les dossiers
- S'investir de manière qualitative dans l'alimentation générale du cycle d'information, selon les règles établies
- Informer correctement les citoyens, assurer le renvoi vers le service compétent si nécessaire et après avoir analysé leurs besoins
- Après 21 h, seuls les accueils à caractère urgent sont pris en charge (voir la note de politique générale). Dans tous les cas, une information ISLP complète est rédigée.
- Respecter les règles de procédure mises en place afin d'assurer une qualité de service
- Faire preuve d'un esprit de service

Risques potentiels liés à :

- Risques spécifiques (Poste de sécurité)

- Agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses
 - Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
 - Risques définis
 - Exposition à un agent chimique et/ou biologique
 - Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
 - Utilisation de moyen incapacitant
 - Irritation, intoxication, infection
 - Contraintes physiques ou conditions ergonomiques
 - Travail sur écrans
 - Fatigues oculaires, maux de tête
 - Travail statistique
 - Problèmes physiques
 - Travail de nuit et vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale
 - Perturbation du biorythme
 - Contraintes mentales et charge psychosociale
 - Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
- Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

2. Profil souhaité :

a) compétences spécifiques

- être apte au travail sur le terrain
- être en possession du permis de conduire

b) compétences

- Pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes
- Comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement
- Rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel
- Identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif
- Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation
- Situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales
- Approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes
- Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
- Agir selon les objectifs fixés
- Appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement
- Prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes
- Mettre en œuvre les règles de fonctionnement liées au travail du groupe notamment en terme d'entraide, d'écoute et d'information
- Réagir adéquatement à des situations diverses en adaptant les réponses habituelles aux circonstances rencontrées
- Proposer des actions pour assurer le déroulement de l'activité dans des contextes divers
- Mettre en œuvre des actions expérimentées dans le contexte d'un fonctionnement habituel

3. Lieu habituel de travail :

la zone de police de SERAING-NEUPRE dans son entièreté

4. Renseignements complémentaires :

Direction du personnel

Rue de la Bouteille, 65

4100 SERAING

5. Date ultime d'introduction des candidatures laisser à l'appréciation du DGP/DPM

6. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer :

A déterminer ultérieurement par le chef de zone

7. Evaluation spécifique : néant

8. Compétences particulières : néant

9. Emploi vacant à la date : 1^{er} mars 2017

10. Composition de la commission de sélection : néant

11. Tests d'aptitude : test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou entretien en fonction du nombre de candidat

N° Série	Dénomination de la fonction	Emploi(s) spécialisé(s)	Nombre d'emplois	Mode(s) de sélection	Remarque(s)
	INSPECTEUR DE POLICE Service locale de recherche	oui	1	6	Réserve de recrutement

1. Description de la fonction :

- Travailler sous l'autorité du chef de section
- Exécuter toutes missions d'enquête qui leur sont confiées, que ce soit dans son domaine ou dans celui d'une autre section dans des créneaux horaires variables
- Contribuer activement à l'alimentation du cycle d'information selon les prescrits légaux
- Rédiger tout devoir, administratif et judiciaire, lié aux enquêtes selon les prescrits légaux
- Rendre compte au chef de section et/ou au directeur de département de son activité
- Préparer et mener des auditions en conformité avec les procédures légales.
- Effectuer des surveillances judiciaires et constituer un réseau de source d'information
- Apporter son appui aux opérations de police administrative et /ou judiciaire planifiées
- Participer au rôle de garde
- Adapter son comportement selon les circonstances et les personnes rencontrées
- Participer au travail en équipe, faire preuve d'un sens de la communication et de la collaboration avec les collègues des autres services
- Participer activement à toute formation ou recyclage jugés utiles et nécessaires particulièrement les matières visant la maîtrise de la violence
- Se tenir informer de l'évolution des procédures judiciaires
- Respecter le secret professionnel et ne pas divulguer les informations obtenues lors des enquêtes en dehors des procédures légales
- Répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient
- Faire preuve d'un esprit de service

L'analyse de la fonction met en avant des risques potentiels liés à :

- Risques spécifiques (Poste de sécurité)
 - agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses / morsures
 - stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
 - Exposition à un agent chimique et/ou biologique
 - Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
 - Utilisation de moyen incapacitant
 - Irritation, intoxication, infection
 - Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
 - Travail sur écrans
 - Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
 - Intempéries
 - Inconfort, Maladies
 - Vacances irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale
 - Perturbation du biorythme
 - Contraintes mentales et charge psychosociale
 - Agressions entraînant un stress post-traumatique
 - Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
 - Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou psychique

2. Profil souhaité :

- Etre titulaire du brevet judiciaire ou s'engager à suivre la formation
- Avoir de bonnes connaissances en procédures légales :
- la procédure MPR
- Esprit d'équipe et sens des responsabilités
- Faire preuve d'une discrétion totale
- Disposer d'un passé irréprochable
- Esprit de recherche et de synthèse
- Avoir une bonne expérience pratique dans l'intervention judiciaire
- Intérêt pour la criminalité locale
- Capacité de rédiger des procès-verbaux complexes et des rapports confidentiels (MPR)
- Disponibilité permanente (s'engager à voir sa vie privée dérangée)
- Bonne présentation
- Etre en possession du permis de conduire
- Ordonné et méthodique

3. Lieu habituel de travail :

la zone de police de SERAING-NEUPRE dans son entièreté

4. Renseignements complémentaires :

Direction du personnel

Rue de la Bouteille, 65

4100 SERAING

5. Date ultime d'introduction des candidatures laisser à l'appréciation du DGP/DPM

6. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer :

A déterminer ultérieurement par le chef de zone

7. Evaluation spécifique : néant

8. Compétences particulières : néant

9. Emploi vacant à la date : 1^{er} mars 2017

10. Composition de la commission de sélection : néant

11. Tests d'aptitude : test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou entretien en fonction du nombre de candidat

ZP - 5278 : SERAING-NEUPRE

CADRE OPÉRATIONNEL - CADRE DE BASE

N° Série	Dénomination de la fonction	Emploi(s) spécialisé(s)	Nbre d'emplois	Mode(s) de sélection	Remarque(s)
	INSPECTEUR DE POLICE : Inspecteur roulage (apostilleur)	NON	1	6	Réserve de recrutement

1. Description de la fonction :

- Il travaille sous l'autorité de l'adjoint attaché à la gestion journalière de la sécurité routière
- Il est chargé de la gestion des apostilles et autres travaux découlant des actions répressives en matière de circulation routière.
- Il oriente son travail vers le respect du règlement général de police de la ville de SERAING et de la commune de NEUPRE qui composent la zone de police .
- Il est chargé de surveiller tout endroit qui lui est désigné comme les abords des établissements scolaires, les carrefours ou autres "points noirs" (sur indication du SAP, du service mobilité ou de tout responsable) et de garantir la sécurité et la fluidité de la circulation ;
- Il constate les accidents de circulation et collisions, il répond aux sollicitations du dispatching et notamment en fonction des protocoles avec les autres polices ;
- Il surveille journalièrement le respect des règles en matière de circulation routière en général, constate les infractions en conformité avec la politique interne édictée notamment en s'inscrivant dans les campagnes de sécurité routière ;
- Il acte les plaintes, rédige des devoirs dans le respect des instructions légales et notamment en finalisant les dossiers
- En partenariat avec le service mobilité, il peut être amené à contrôler certains paramètres de déplacement des usagers sur la voie publique, comme la vitesse, la fréquence, le comportement des usagers,...
- Il peut être appelé à prêter son concours pour toute intervention et/ou appui
- Il répond à tout appel relatif à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient
- Occasionnellement, il peut être requis de conduire tout courrier urgent
- Il fait preuve d'un esprit de service
- Il participe activement aux formations instaurées plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence

Risques potentiels liés à :

- Risques spécifiques
- Poste de sécurité
- Agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses
- Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
- Exposition à un agent chimique et/ou biologique
- Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
- Utilisation de moyen incapacitant
- Irritation, intoxication, infection
- Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
- Blessures, maladies du dos ou autres
- Travail sur écrans
- Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
- Intempéries
- Inconfort, Maladies
- Vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale

- Perturbation du biorythme
 - Contraintes mentales et charge psychosociale
 - Agressions entraînant un stress post-traumatique
 - Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
 - Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique
2. Profil souhaité :
- a) compétences spécifiques
- être apte au travail sur le terrain
 - être en possession du permis de conduire
- b) compétences
- Pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes
 - Comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement
 - Rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel
 - Identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif
 - Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation
 - Situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales
 - Approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes
 - Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
 - Agir selon les objectifs fixés
 - Appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement
 - Prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes
 - Mettre en œuvre les règles de fonctionnement liées au travail du groupe notamment en terme d'entraide, d'écoute et d'information
 - Réagir adéquatement à des situations diverses en adaptant les réponses habituelles aux circonstances rencontrées
 - Proposer des actions pour assurer le déroulement de l'activité dans des contextes divers
 - Mettre en œuvre des actions expérimentées dans le contexte d'un fonctionnement habituel
3. Lieu habituel de travail :
- la zone de police de SERAING-NEUPRE dans son entièreté
4. Renseignements complémentaires :
- Direction du personnel
Rue de la Bouteille, 65
4100 SERAING.
5. Date ultime d'introduction des candidatures laisser à l'appréciation du DGP/DPM
6. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer :
- A déterminer ultérieurement par le chef de zone
7. Evaluation spécifique : néant
8. Compétences particulières : néant
9. Emploi vacant à la date : 1^{er} mars 2017
10. Composition de la commission de sélection : néant
11. Tests d'aptitude : test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou entretien en fonction du nombre de candidat

ZP - 5278 : SERAING-NEUPRE
CADRE OPÉRATIONNEL - CADRE MOYEN

N° Série	Dénomination de la fonction	Emploi(s) spécialisé(s)	Nbre d'emplois	Mode(s) de sélection	Remarque(s)
	Adjoint de proximité	oui	1	6	Réserve de recrutement

1. Description de la fonction :
- Travailler sous l'autorité du chef du commissariat de proximité
 - Appliquer les directives du dirigeant, inhérentes au fonctionnement du commissariat
 - Assurer une mission d'encadrement fonctionnel et opérationnel
 - Assurer une mission de conseil au dirigeant du commissariat
 - Contrôler la qualité du travail pour les fonctionnalités qui lui auront été confiées

- Assurer une mission d'information interne conformément à la politique du dirigeant du commissariat et de la police locale ;
 - Veiller à l'application du principe de la polyvalence nuancée ;
 - Assurer l'intérim du dirigeant du commissariat s'il a été désigné pour le faire ;
 - Assurer la gestion des dossiers judiciaires ou administratifs spécifiques (ex : enquête, apposition des scellés, perquisition, confrontation...) dans son domaine de compétence
2. Profil souhaité :
- Situer les différents domaines d'activités de la police dans la structure globale
 - Mettre en œuvre, dans le respect des procédures, une méthode efficace pour répondre adéquatement à des situations diverses
 - Suivre son activité et proposer des réponses aux difficultés rencontrées
 - Favoriser le bon fonctionnement du groupe par des réactions adaptées et positives aux diverses situations interpersonnelles rencontrées
 - Concevoir une opinion sur un sujet simple et pouvoir la défendre par une argumentation correcte
 - Répondre adéquatement avec mesure à des situations inhabituelles
 - Proposer des actions adaptées pour assurer le déroulement de l'activité dans des contextes divers
 - Réagir adéquatement à des situations diverses en adaptant les réponses habituelles aux circonstances rencontrées
 - Adapter les actions expérimentées à la diversité des situations rencontrées
 - Être détenteur du permis de conduire B
3. Lieu habituel de travail :
- la zone de police de SERAING-NEUPRE dans son entièreté
4. Renseignements complémentaires :
- Direction du personnel
Rue de la Bouteille, 65
4100 SERAING
5. Date ultime d'introduction des candidatures laisser à l'appréciation du DGP/DPM
6. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer :
- A déterminer ultérieurement par le chef de zone
7. Evaluation spécifique : néant
8. Compétences particulières : néant
9. Emploi vacant à la date : 1^{er} mars 2017
10. Composition de la commission de sélection : néant
11. Tests d'aptitude : test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou entretien en fonction du nombre de candidat

Mme GELDOF et M. TODARO entrent en séance

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection

La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET N° 2 : Vote du budget de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour l'exercice 2017.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 5 septembre 2001 tel que modifié par l'arrêté royal du 5 juillet 2010, portant le règlement général de la comptabilité de la zone de police ;

Vu la circulaire ministérielle PLP 55 du 8 décembre 2016 traitant des directives relatives à l'établissement du budget de police 2017 à l'usage des zones de police ;

Vu le projet de budget de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour l'exercice 2017 ;

Vu l'avis de la commission du budget quant à la légalité et aux implications financières prévisibles du projet de budget ;

Vu la décision du collège de police du 7 décembre 2016 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

ADOPTE

par 15 voix "pour", 2 voix "contre", 3 abstentions, le nombre de votants étant de 20, le budget de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour l'exercice 2017, aux chiffres suivants :

SERVICE ORDINAIRE			SERVICE EXTRAORDINAIRE		
RECETTES			RECETTES		
- prestations (60)	4.100,00	€	- transferts (80)	0,00	€
- transferts (61)	18.737.735,72	€	- investissements (81)	6.000,00	€
- dette (62)	56.610,54	€	- dette (82)	305.750,00	€
- prélèvements (68)	0,00	€			
TOTAL (65)	18.798.446,26	€	TOTAL (85)	311.750,00	€
Exercices antérieurs	112.534,44	€	Exercices antérieurs	30.132,26	€
			Prélèvements (88)	0,00	€
TOTAL GÉNÉRAL	18.910.980,70	€	TOTAL GÉNÉRAL	341.882,26	€
DÉPENSES			DÉPENSES		
- personnel (70)	16.057.463,05	€	- transferts (90)	0,00	€
- fonctionnement (71)	1.876.878,62	€	- investissements (91)	305.750,00	€
- transferts (72)	99.698,78	€	- dette (92)	0,00	€
- dette (7X)	325.852,97	€			
- prélèvements (78)	426.000,00	€			
TOTAL (75)	18.785.893,42	€	TOTAL (95)	305.750,00	€
Exercices antérieurs	125.087,28	€	Exercices antérieurs	0,00	€
			Prélèvements (98)	0,00	€
TOTAL GÉNÉRAL	18.910.980,70	€	TOTAL GÉNÉRAL	305.750,00	€
RÉSULTAT	0,00	€	RÉSULTAT (BONI)	36.132,26	€
Dotations :					
Dotation communale de SERAING	9.026.485,34	€			
Dotation communale de NEUPRÉ	961.607,69	€			
Dotation communale totale	9.988.093,03	€			

PRECISE

qu'en l'attente de l'approbation dudit budget par les autorités de tutelle, la police locale fonctionnera sous régime de douzièmes provisoires.

Exposé de M. le Président.

Intervention de Mme Defrang-Firket.

Réponse de M. le Président.

Intervention de M. Robert.

M. DECERF entre en séance

Intervention de M. Sciortino.

intervention de M. Culot.

Intervention de M. Cortis.

Réponse de M. le Président.

Vote sur le point :

- **MR-IC** : abstention
- **Cdh** : oui
- **ECOLO** : oui
- **PTB+** : non
- **PS** : oui

OBJET N° 3 : Actualisation du plan de gestion pour l'exercice 2017.

Considérant que, depuis 2006, la Ville de SERAING a dû faire face à une série de mesures négatives qui ont impacté les finances communales, entre autres la restructuration de l'activité industrielle, la réforme des pensions et la faillite de la s.a. HOLDING COMMUNAL ;

Vu la décision du Gouvernement wallon du 28 novembre 2013, décidant d'accorder des aides exceptionnelles à certaines communes ayant déjà obtenu des prêts d'aide extraordinaire à long terme ou frappées par la crise économique et sidérurgique ;

Vu la circulaire du 6 décembre 2013 relative aux aides exceptionnelles apportées à certaines communes frappées par la crise économique ;

Attendu que le collège communal a posé sa candidature et obtenu du Gouvernement wallon un montant maximum de 27.210.360,27 € sous forme de prêt d'aides extraordinaires à long terme avec intervention communale progressive ;

Vu le courrier du 31 mars 2014 du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville par lequel il fait savoir que les aides exceptionnelles sont octroyées à la Ville ;

Considérant que ces aides sont conditionnées à l'adoption d'un plan de gestion conformément aux dispositions actuelles en vigueur et à sa révision annuelle au moment de la présentation de chaque nouveau budget, en étroite collaboration avec le Centre régional d'aide aux communes (C.R.A.C.) ;

Considérant que ces dispositions s'appliquent tant pour la Ville que pour ses entités consolidées, afin de diminuer les interventions financières et contribuer ainsi à l'assainissement des finances communales ;

Vu sa délibération du 19 janvier 2015 arrêtant la plan de gestion de la zone de police ;
 Considérant que l'actualisation du plan de gestion annexée au projet de budget 2017 transmis au C.R.A.C. est constituée de la seule adaptation des projections pluriannuelles ;
 Considérant que ces projections ont été réalisées sur base du contexte économique et d'éléments présumés sur base du budget initial 2017, toutes autres choses restant égales ;
 Considérant que l'objectif d'indexation de la dotation de maximum 3 % tel que prévu dans le plan de gestion de la Ville et préconisé par le C.R.A.C. est respecté ;
 Vu la décision du collège de police du 7 décembre 2016 arrêtant l'ordre du jour du conseil de police,

DÉCIDE

par 18 voix "pour", 2 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 20, d'approuver l'actualisation du plan de gestion de la zone de police.

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

Vote sur le point :

- **MR-IC** : oui
- **Cdh** : oui
- **ECOLO** : oui
- **PTB+** : non
- **PS** : oui

OBJET N° 4 : Situation de caisse, au 30 septembre 2016, de la police locale de SERAING-NEUPRÉ.

Vu les articles 34 et 83 de la loi du 7 décembre 1998, organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 5 septembre 2001 portant règlement général de la comptabilité de la police locale ;

Vu la situation de caisse au 30 septembre 2016 de la police locale de SERAING-NEUPRÉ présentée par Mme la Comptable spéciale ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la décision du collège de police du 7 décembre 2016 arrêtant l'ordre du jour du conseil de police,

PREND ACTE

de la situation de caisse établie au 30 septembre 2016 de la police locale de SERAING-NEUPRÉ qui présente un avoir justifié de QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT MILLE CENT QUATRE-VINGT-NEUF EUROS QUARANTE CENTS (467.189,40 €).

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

Prise d'acte. Ce point n'appelle pas de vote.

OBJET N° 5 : Acquisition de serveurs. Approbation des conditions, du mode de passation du marché et arrêt de la liste des firmes à consulter.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, paragraphe 1, 1° a (le montant du marché hors T.V.A. ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, paragraphe 2 ;

Considérant que la police locale de SERAING-NEUPRÉ doit procéder au remplacement des serveurs ISLP ;

Considérant le cahier des charges relatif au marché "Acquisitions de serveurs" établi par le service administratif ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 70.248,00 € hors T.V.A. ou 85.000,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, à l'article qui sera créé à cet effet ;

Vu la décision du collège de police de 7 décembre 2016 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DÉCIDE

par 20 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 20 :

1. d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Acquisitions de serveurs", établis par le service administratif. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 70.248,00 € hors T.V.A. soit 85.000,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;
2. de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
3. de consulter dans le cadre de la procédure négociée les firmes suivantes :
 - s.a. ORDITECH, Centre Futur Orcq, rue de la Terre à Briques 29B, 7522 MARQUAIN (T.V.A. BE 0458.737.843) ;
 - s.a. DAMOVO BELGIUM, Lenneke Marelaan 8, 1932 ZAVENTEM (T.V.A. BE 0472.283.595) ;
 - s.p.r.l. E.S.I. INFORMATIQUE, chaussée de Heusy 225, 4800 VERVIERS (T.V.A. BE 0431.066.713),

CHARGE

le collège de police :

- de passer un marché par procédure négociée sans publicité après réception et examen des offres des firmes ;
- d'imputer cette dépense sur le budget extraordinaire de 2017, à l'article qui sera créé à cet effet.

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET N° 7 : - 5 bis : Courriel du 13 décembre 2016 par lequel Mme DEFRANG-FIRKET, Conseillère de police, sollicite, sur base de l'article 27 de la loi du 7 décembre 1998, l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil de police du 19 décembre 2016, dont l'intitulé est : "Les suites données aux fraudes aux plaques d'immatriculation".

Vu l'article 27 de la loi du 7 décembre 1998, organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée ;

Vu le courriel du 13 décembre 2016 par lequel Mme DEFRANG-FIRKET, Conseillère de police, sollicite, sur base de l'article 27 de la loi du 7 décembre 1998, l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil de police du 19 décembre 2016, dont l'intitulé est : "Les suites données aux fraudes aux plaques d'immatriculation", dont voici la teneur :

"Au cours du JT de la RTBF du 1^{er} décembre dernier, des inspecteurs de police de notre zone évoquaient le phénomène de fraudes aux plaques d'immatriculation. Ils reconnaissaient, qu'en ce qui concerne notre zone, celui-ci est « assez important ». En effet, 500 véhicules auraient été considérés comme à l'état d'épave depuis le 30 novembre 2015 jusqu'aujourd'hui. Cela signifie que les plaques d'immatriculation, dont ils étaient équipés, étaient soit des fausses, soit des plaques volées.

- *Le phénomène est-il davantage développé chez nous qu'ailleurs ? Le cas échéant, pourquoi ?*
- *Quel pourcentage de fraudeurs est retrouvé ?*
- *Comment travaillez-vous pour diminuer et prévenir le phénomène ?"*

PREND CONNAISSANCE

de la correspondance susvisée.

Exposé de Mme DEFRANG-FIRKET.

Réponse de M. le Président.

OBJET N° 8 : - 5 ter : Courriel du 13 décembre 2016 par lequel Mme DEFRANG-FIRKET, Conseillère de police, sollicite, sur base de l'article 27 de la loi du 7 décembre 1998, l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil de police du 19 décembre 2016, dont l'intitulé est "Le comptage des poids lourds sur les quais et sur la route du Condroz depuis l'instauration de la taxe kilométrique".

Vu l'article 27 de la loi du 7 décembre 1998, organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée ;

Vu le courriel du 13 décembre 2016 par lequel Mme DEFRANG-FIRKET, Conseillère de police, sollicite, sur base de l'article 27 de la loi du 7 décembre 1998, l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil de police du 19 décembre 2016, dont l'intitulé est "Le comptage des poids lourds sur les quais et sur la route du Condroz depuis l'instauration de la taxe kilométrique", dont voici la teneur :

"Depuis le 1^{er} avril 2016, une taxe kilométrique est instaurée par la Région pour les poids lourds qui utilisent les autoroutes et quelques routes régionales.

Plusieurs voix se sont élevées pour signaler que certains transporteurs préfèrent désormais, pour éviter le paiement de cette taxe, utiliser des trajets alternatifs non soumis à cette taxe.

- *Constatez-vous, comme de nombreux Neupréens, une augmentation du trafic des poids lourds sur les axes principaux de notre zone et, notamment, sur les quais de la Meuse et sur la route du Condroz ?*
- *La zone a-t-elle effectué des relevés à ce niveau et mis en place des contrôles de tonnage puisque la taxe s'applique aux poids lourds de plus de 3,5T ?*
- *Avez-vous eu des contacts avec le SPW et/ou avec le cabinet du Ministre Prévôt à ce sujet ?",*

PREND CONNAISSANCE

de la correspondance susvisée.

Exposé de Mme DEFRANG-FIRKET.

Réponses de M. le Président et de M. le Chef de corps.

La séance publique est levée